

EMPLOYEURS : RÉMUNÉRATIONS, PRIMES, CHOIX DES TÂCHES : RESPECTEZ LE PRINCIPE "À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL"

#### PUBLIC CONCERNE

GRH/RRH/DRH – Chef d'entreprise/Dirigeant – Responsable d'équipe/Manager – Institutions représentatives du personnel – Organisations syndicales et patronales – Associations – Professions libérales (comptables, avocats, experts...)

#### NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS

Aucun prérequis formalisé en termes de certification, diplôme ou formation.

#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les différentes obligations liées à l'égalité professionnelle
- Connaître et anticiper la gestion des primes
- Maîtriser les avantages et les écueils de l'attribution de primes
- Sécuriser tout risque de contentieux prud'homal
- Optimiser la rentabilité de l'entreprise grâce à nos préconisations

#### FORMATION ET TARIF

Lieu de formation : Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Paris et Toulouse.

Durée : 1 jour (7heures)

Tarif : 690 € H.T.

#### CONTENU PEDAGOGIQUE

I- Le principe d'un travail égal à salaire égal

- Maîtriser le cadre législatif et jurisprudentiel
- Savoir confronter ce principe aux spécificités de l'entreprise
- L'élaboration des grilles de rémunération

II- Vos obligations au moment de l'embauche

- Maîtriser la rédaction du contrat de travail
- Soyez vigilant en fonction des statuts

III- Les primes

- Quand donner une prime ?
- Comment justifier une prime ?
- Préserver l'égalité entre les salariés